

Compte rendu de la CAP de nomination des IPFiP au grade d'AFIPA à titre personnel

8 décembre 2011

Cette CAP présidée par M. MANOUVRIER était consacrée à l'étude des demandes de nomination des inspecteurs principaux au grade d'Administrateur des Finances Publiques Adjoint à titre personnel qui a remplacé l'ancienne terminologie de directeur divisionnaire de fin de carrière.

A l'issue de la phase d'appel de candidatures, 12 cadres tous issus de la filière fiscale, ont déposé une demande de nomination au grade d'AFIPA, assortie d'une demande de départ à la retraite prenant effet courant 2012.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires a fait remarquer que le nombre de candidatures cette année est en fort retrait par rapport à 2010 (19 candidatures) et émane essentiellement d'IP en poste dans les directions territoriales et les DIRCOFI. Ceci traduit l'aspect peu attractif de cette promotion qui a pour seul objet de faire bénéficier ces cadres d'un passage de l'indice terminal 966 à l'indice 985 soit de l'indice net 783 à 798 durant les 6 mois qui précèdent leur départ à la retraite. C'est l'illustration de l'incohérence qui consiste à faire terminer les inspecteurs principaux à l'indice 966 inférieur à celui des inspecteurs divisionnaires hors classe 985 qui peuvent en bénéficier à juste titre pendant plusieurs années.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires a dénoncé la mise en œuvre de la triple peine pour les inspecteurs principaux concernés :

- notation défavorable ;
- absence de promotion sur un poste comptable ;
- absence de promotion de fin de carrière.

En réponse, le président de la CAP a indiqué concernant la triple peine que la notation ne constitue pas une sanction mais la résultante d'une procédure et d'un élément de dialogue entre le cadre et sa hiérarchie.

Sur l'attractivité du dispositif, il a précisé que la population se réduit pour des raisons démographiques et par les possibilités de promotion offertes aux IP sur les Conservations des Hypothèques de 5^{ème} et 6^{ème} catégories lors des derniers mouvements. Selon lui, il ne reste plus dans le parc des IP en fin de carrière que ceux qui ont fait un choix personnel de ne pas solliciter de poste comptable. Il estime que ce dispositif est intéressant pour ceux des cadres qui n'ont pas souhaité une autre promotion.

Sur l'aspect budgétaire de ces nominations, il a confirmé que le Tableau d'avancement au grade d'AFIPA à titre personnel, n'a pas été impacté par la question budgétaire.

Le président a informé les représentants du personnel qu'une réflexion était en cours sur le parcours des carrières des IP et les possibilités de couronnement de carrière qui ferait l'objet d'une prochaine Réunion Technique Approfondie.

L'administration ayant refusé le passage d'un IP noté à la note pivot mais qui a essuyé un avis défavorable de son directeur, nous avons dénoncé cette application trop restrictive des règles.

En effet, cette décision va à l'encontre du discours de la direction générale qui consiste à rassurer les Inspecteurs Principaux en leur disant qu'aucun d'entre eux ne terminera à l'indice 966 mais qui dans la pratique leur refuse la promotion d'AFIPA à titre personnel (indice 985).

C'est pourquoi l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a voté contre ce tableau d'avancement et a rappelé sa demande d'un traitement équitable des inspecteurs principaux en fin de carrière par un indice plus en rapport avec leur parcours qui ne soit pas inférieur à celui des inspecteurs divisionnaires hors classe et pendant une durée comparable.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires était représentée par Bernard CAMUT et Jean-Marc BRUYERE.